

Obtenir des services en français en Ontario



yui/Shutterstock.com

Vous recevez un avis par la poste : il est temps de renouveler votre permis de conduire, qui expire bientôt. Au bureau Service Ontario, vous préférez remplir les formulaires de renouvellement et discuter avec l'agent en français, car vous êtes bien plus à l'aise dans cette langue. Vous avez des doutes : les agents au comptoir parlent-ils français? Est-ce que le service prendra plus de temps?

Qui offre des services en français?

Les bureaux du gouvernement de l'Ontario et les organismes financés en partie par le gouvernement (ex. : hôpital Montfort) peuvent offrir des services en français.

Obtenir des services en français, ça veut dire quoi?

Voici quelques exemples de situations où les services sont offerts en français :

- Vous naviguez sur la version française du site du gouvernement de l'Ontario.
- Vous êtes à un bureau de Service Ontario, où un agent vous remet les formulaires appropriés en français.
- Vous appelez la ligne du programme Ontario au travail, où on vous propose l'option en français.
- Parler en français au comptoir qui doit clairement afficher le service « Français/Anglais ».

Région désignée
Région ou ville où les services du gouvernement sont disponibles en français.

Est-ce que les services en français sont disponibles partout?

Non. Pour avoir accès à un service en français, vous devez résider dans une de ces régions :

<ul style="list-style-type: none"> • Algoma • Callander (district de Parry Sound) • Cochrane • Essex (Windsor, Belle River et Tecumseh, Cantons d’Anderdon, Colchester North, Maidstone, Sandwich South, Sandwich West, Tilbury North, Tilbury West et Rochester) • Glengarry • Hamilton • Ignace (district de Kenora) • Kent (Tillbury, Dover et Tilbury East) 	<ul style="list-style-type: none"> • Kingston • London • Markham (à partir du 1er juillet 2018) • Mississauga et Brampton • Nipissing • Ottawa • Prescott • Port Colborne et Welland • Renfrew (Pembroke, Stafford et Westmeath) • Russell 	<ul style="list-style-type: none"> • Simcoe (Penetanguishene, Tiny et Essa) • Stormont • Sudbury (ville et district) • Timiskaming • Thunder Bay (Geraldton, Longlac et Marathon, Cantons de Manitouwadge, Beardmore, Nakina et Terrace Bay) • Toronto • Winchester (comté de Dundas)
---	--	--

Qualité du service en français

Le service en français doit être :

- disponible rapidement,
- de la même qualité que les services offerts en français.

Comment porter plainte

Vous pouvez porter plainte, en toute confidentialité, auprès du [Commissariat aux services en français](#) si vos droits ne sont pas respectés.

À lire aussi :



Services en français en Ontario



Ontario : Services en français dans les municipalités

IMPORTANT CliquezJustice.ca fournit de l’information juridique générale et non des avis ou conseils juridiques. Il est conseillé de consulter un avocat afin de connaître les règles qui s’appliquent à votre situation particulière.

